



Statut juridique pour création d'entreprise

Par **Portes Dominique**, le **27/10/2016** à **12:12**

Bonjour tout le monde,

Souhaitant créer une entreprise qui aura pour vocation de commercialiser un certain type de produits, je suis partie à la recherche du statut juridique qui pouvait le plus répondre à mes besoins mais je vous avoue que je m'y perds un peu...

Pouvez vous me conseiller ?

D'après mes quelques recherches je me retrouve à choisir entre une EURL ou une SASU mais je me suis peut être trompé à un moment donné.[smile9]

Le contexte :

Ce projet d'entreprise a été créé par un groupe de 4 personnes dont un associé unique et 3 personnes qui souhaitent être actionnaires.

Pour le lancement de cette entreprise il y aura un seul associé mais nous aimerions avoir la possibilité d'intégrer un autre associé en cours d'année.

Nous ne souhaitons pas être dépendantes financièrement de cette entreprise, c'est pour cela qu'on aura à côté une activité à temps partielle.

Cependant, nous souhaitons pouvoir accéder à des dividendes selon les résultats réalisés par l'entreprise.

Enfin, nous ne souhaitons pas être responsables et mettre en jeu nos ressources personnelles pour résoudre des problèmes liés à la société.

Enfin, nous avons prévu de mettre un capital de 1000 pour commencer.

> Vous avez 2 heures !

Non je plaisante. [smile3]

J'espère que je vous ai assez donné d'informations, en tout cas je vous remercie d'avance du temps que vous allez prendre pour me répondre.

Bonne journée à vous.

Dominique.